Rapport annuel 2023

Caisse de retraite des musiciens du Canada

Ce rapport est aussi disponible en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous faire savoir si vous souhaitez recevoir ce document et d'autres documents du régime de retraite en anglais.

INTRODUCTION

Bienvenue à notre rapport annuel 2023 de la Caisse de retraite des musiciens. Il présente un aperçu de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2023, et inclut des informations sur la participation au régime, les rentes versées et la gouvernance de la Caisse.

DÉCLARATION DE MISSION

La Caisse a comme mission d'administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la Caisse 2023
2 Message de la Présidente du Conseil
3 Message de la Directrice administrative
4 Gouvernance de la Caisse
5 Rendement financier de la Caisse
6 Un mot sur votre Conseil de fiduciaires
8 Notre régime de retraite est un régime à prestation cible
9 États financiers de la Caisse
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et les prestations
12 Rendement de la Caisse
13 Information

Aperçu de la Caisse 2023

La Caisse comptait **16 315 participants** au 31 décembre 2023.

16 315

50 millions de dollars ont été versés en 2023 sous forme de rentes de retraite. La Caisse a aussi remis **1,5 millions de dollars** comme prestations de départ et de décès pendant l'année.

$50 millions

Le **taux de rendement de la Caisse a été de 6,2 %** pour 2023.

6,2%

Les **cotisations patronales ont été d'environ 10,5 millions de dollars** en 2023, comparées à 9,2 millions de dollars en 2022.

$10,5 millions

Message de la Présidente du Conseil

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de 2023 de la Caisse des musiciens du Canada.

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Présidente du conseil

La musique en direct est une expérience qui fait vibrer notre âme, remplissant nos vies de joies et de richesses. C'est la piste sonore de nos souvenirs, le rythme de nos moments et l'harmonie qui nous rassemble. Maintenant, tout en continuant de nous reconnecter par la musique en direct, c'est le rappel du rythme partagé qui lui donne une valeur inestimable.

Notre objectif pour la Caisse de retraite des musiciens du Canada est des plus précis : récompenser les efforts incessants de nos musiciens et rehausser leur qualité de vie. Nous nous engageons à gérer la Caisse avec prudence pour en assurer la viabilité à long terme, et vous fournir des prestations de retraite optimales, à vous nos membres et à vos bénéficiaires.

Pour nous aider à améliorer notre mission, nous sommes très emballés d'annoncer l'ajout de notre Vice-président du Canada, Allistair, figure reconnue de la scène musicale canadienne, qui nous apporte un réservoir d'expérience et une profonde passion pour le bien-être des musiciens. Son plaidoyer et son leadership seront des valeurs inestimables pour soutenir les intérêts de nos participants.

Ensemble, continuons de célébrer la magie de la musique en direct, et nous continuerons notre mission de vous soutenir, vous les artistes qui rendez tout cela possible. Célébrons la création de lendemains plus harmonieux.

Sincèrement,

ELLEN M. VERSTEEG-LYTWYN
Présidente du conseil

diligence

Message de la Directrice administrative

Penser comme un pirate informatique pour sécuriser vos données.

Chers participants,

La Caisse a comme objectifs principaux de prévoir votre sécurité à la retraite. Cela sous-entend de protéger votre retenu de retraite, en plus de vos données personnelles. En adhérant aux normes de conformité et en effectuant des tests régulièrement, nous faisons tout en notre pouvoir pour nous assurer que nos protocoles de sécurité des données restent solides.

Comme coordonnateurs de la Caisse, nous sommes heureux de signaler que les améliorations et les tests de sécurité effectués en 2023 ont augmenté notre capacité à protéger toutes les informations consignées par la Caisse de retraite des musiciens du Canada.

Les tests effectués nous ont propulsés dans le rôle de pirates informaticiens pour attaquer nos propres serveurs en vue de repérer et réparer les points faibles qu'un pirate professionnel pourrait exploiter. Les actions que nous ayons prises pourraient se comparer à quelques scènes de la prochaine Mission impossible, mais rester au-devant de ces menaces n'est pas une sinécure.

Nous sommes heureux de signaler que les tests nous ont permis d'identifier proactivement les vulnérabilités et de les prendre au sérieux. Sachant que les systèmes ont été entièrement testés, nous sommes confiants et nous devons rester et resteront vigilants. Nous continuerons de rester à l'affut des plus récentes mesures de sécurité informatique pour maintenir le caractère privé de vos données.

Comme toujours, le personnel de la Caisse reste dévoué à servir nos participants. Nous continuons d'être à votre disposition toute l'année pour répondre à vos questions et préoccupations.

Nous vous souhaitons une excellente année 2024.

JILL GIUSTINO
Directrice administrative

Jill Giustino
Directrice administrative

Gouvernance de la Caisse

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficiente des prestations en temps opportun.

La gouvernance du régime passe d'abord par la déclaration de mission de la Caisse : Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

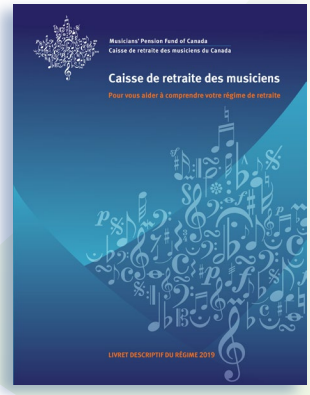

Passez à la page du livret explicatif du site Web de la Caisse à **www.mpfcanada.ca/fr/summary-plan/** et cliquez sur **« Télécharger le PDF »** pour en savoir davantage sur le régime.

CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Les membres du conseil sont indépendants – ils ne sont pas rémunérés pour les services fournis à la Caisse.

Entre autres, les membres du conseil de fiduciaires sont chargés de :

- L'embauche et le suivi des activités exercées par la Directrice administrative. La Directrice administrative et son personnel s'occupent des opérations quotidiennes du régime et de la Caisse;
- L'embauche des divers professionnels, dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime, les consultants en placements et les vérificateurs pour assister au besoin.
- Le suivi des opérations générales et du rendement de la Caisse;

Le conseil se rencontre régulièrement pour assurer la bonne gouvernance de la Caisse et du régime. Leur travail guide la direction générale, l'efficacité, la surveillance et la responsabilisation de tous les aspects des opérations de la Caisse et du régime.

Conseil de fiduciaires

Ellen M. Versteeg-Lytwyn, Présidente du Conseil

E. Eddy Bayens, Vice-président du Conseil

Bernard LeBlanc

Harold Redekopp

William J. Stafford

Allistair Elliott

Rendement financier de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans, effectuée par un tiers actuaire indépendant.

L'évaluation a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

Le *rendement financier* représente la comparaison de l'actif au passif qui est le coût des avantages de retraite. Cela diffère des informations fournies par les états financiers du régime, lesquels révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

L'évaluation actuarielle détermine aussi si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Comme l'espérance de vie des participants, des retraités et des bénéficiaires augmente, les rentes deviennent plus chères puisque le service des rentes s'étale sur une période plus longue. Nous anticipons que le coût des rentes continuera d'augmenter, vu les progrès considérables sur l'espérance de vie. L'évaluation actuarielle prend en compte les améliorations de mortalité.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, l'âge à la retraite, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. La loi prescrit qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans, car les résultats réels diffèrent des hypothèses prises en compte. Les fiduciaires doivent être mis au courant de ces différences pour identifier quels changements apporter, le cas échéant, pour assurer la santé financière continue de la Caisse. Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle.

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ AU PASSIF ACTUARIEL

Au 1er janvier 2023*

* Dernière évaluation déposée

L'actif de la Caisse est composé des sommes qui sont utilisées pour verser les rentes de retraite. Les taux de rendement de la Caisse sont les pourcentages de hausse ou de baisse de l'actif de la Caisse selon les résultats des placements. Tout en étant des mesures financières importantes, elles ne sont pas la seule préoccupation des fiduciaires. Les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison de l'actif de la Caisse au passif de la Caisse. Le passif de la Caisse représente les coûts des prestations.

continuation

Un mot sur votre Conseil de fiduciaires

Comme participant de la Caisse de retraite des musiciens du Canada, vous vous demandez peut-être qui prend les décisions sur la façon dont vos prestations de retraite sont investies et gérées. Vous vous demandez peut-être aussi comment sont calculées vos prestations de retraite ou qui assume la responsabilité des opérations globales de notre régime de retraite. Votre Conseil de fiduciaires est la réponse à ces questions.

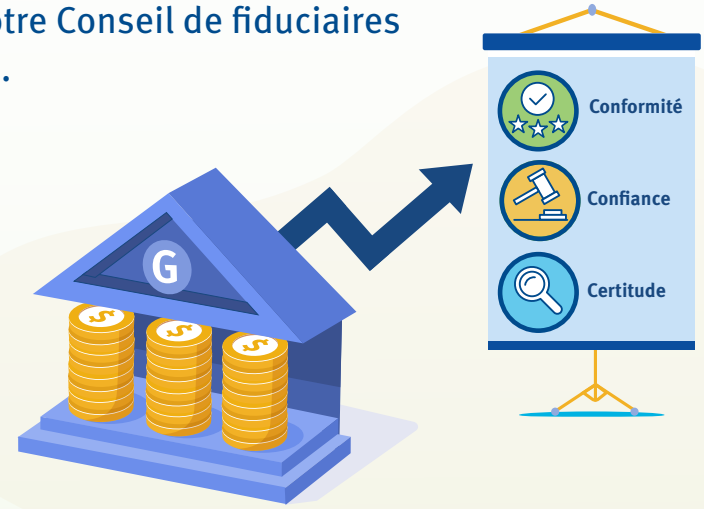

En connaissant davantage votre Conseil de fiduciaires, vous pourrez mieux comprendre comment fonctionne votre Caisse de retraite et comment en bénéficier.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE FIDUCIAIRES?

Un Conseil de fiduciaires est un groupe de représentants nommés ou élus qui supervise les affaires d'un organisme privé ou public. Dans le cas de la Caisse de retraite des musiciens du Canada, le Conseil de fiduciaires est composé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés, qui sont nommés au Conseil. Les fiduciaires de la Caisse ne sont pas rémunérés pour leur travail au sein du Conseil.

Il est important que les fiduciaires soient dignes de confiance et aient une bonne compréhension des lois sur la finance et les retraites, car ils ont beaucoup de pouvoirs et de responsabilités. Ils doivent prendre des décisions prudentes et assurer la viabilité à long terme de la Caisse et sa sécurité.

Notre Conseil de fiduciaires s'engage à affirmer notre Énoncé de mission : *Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des prestations optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.*

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL DE FIDUCIAIRES ?

Notre Conseil de fiduciaires est chargé de s'assurer que la Caisse est bien gérée, financièrement solide et conforme à la loi. Encore plus important, le Conseil s'assure que la Caisse fonctionne dans les meilleurs intérêts de tous les participants du régime – actuels et futurs. Le Conseil établit aussi la direction stratégique et les politiques de la caisse et surveille son rendement et les risques.

Les devoirs des fiduciaires incluent :

- Le contrôle, l'administration et la distribution des actifs de la fiducie pour avantager les bénéficiaires conformément aux dispositions de la fiducie et de la loi applicable.
- Agir dans les meilleurs intérêts des bénéficiaires, qui incluent les participants actuels, futurs et retraités ou toute autre personne ayant droit aux prestations en vertu du régime de retraite.

Les fiduciaires se rencontrent tous les trois mois pour discuter d'importants sujets relatifs à la Caisse et prendre les décisions à leur sujet. Lorsqu'ils se rencontrent, ils peuvent être confrontés à la nécessité d'effectuer des modifications au régime ou à la façon de gérer la Caisse. Advenant cette possibilité, les fiduciaires prendront toutes les mesures pour comprendre pleinement et anticiper l'incidence de toute décision. Ils recueillent les informations et écoutent les recommandations fournies par les conseillers professionnels de la Caisse (incluant les actuaires, les conseillers en placements et les avocats) pour pleinement discuter la question et les solutions apparentées.

LORSQUE DES CHANGEMENTS SURVIENNENT AU NIVEAU DES PRESTATIONS

Les fiduciaires assument la responsabilité de tous les aspects de gestion de la Caisse. Cela signifie qu'ils doivent prendre des décisions sur un grand nombre de points, incluant le potentiel de changer les dispositions et les garanties du régime. Cela peut supposer le relèvement des prestations que les participants reçoivent ou leur réduction; les décisions sont prises avec soin et considération pour tous les participants et bénéficiaires du régime.

Apporter des améliorations aux prestations

Lorsque l'actuaire du régime présente un rapport de financement qui démontre que le régime dispose de plus de fonds qu'il n'a besoin pour satisfaire ses obligations courantes, les fiduciaires peuvent décider ce qu'ils veulent faire avec ces fonds supplémentaires.

Les fiduciaires se préoccupent surtout de s'assurer que le régime est en mesure de verser des prestations. Cela signifie que le surplus n'est pas automatiquement utilisé pour rehausser les prestations. En réalité, les fiduciaires voudront se constituer une réserve. Ce sera uniquement lorsque les fonds seront suffisants pour couvrir les prestations courantes et cette réserve que le solde des fonds pourra être considéré pour rehausser les prestations.

Même devant cette situation, cela n'est pas garanti. Les fiduciaires pourront, par exemple, choisir d'utiliser ces fonds pour adopter une stratégie de placement moins risquée. Ils prendront cette décision en comptant sur l'aide de l'actuaire du régime et de façon à mieux gérer le risque et le rendement pour tous les participants du régime.

En ce moment, les fiduciaires ne songent pas à améliorer les prestations.

RÉDUCTION DES PRESTATIONS

Par contre, si le rapport de financement de l'actuaire démontre que le régime n'est pas en mesure de soutenir le niveau actuel des prestations, les fiduciaires sont tenus, en vertu des lois ontariennes, de prendre les mesures nécessaires pour rectifier la situation. Les mesures peuvent comprendre la réduction des prestations déjà acquises, des prestations versées ou qui seront dévolues à l'avenir. Devant cette nécessité, les fiduciaires voudront dans la mesure du possible être équitables sur la façon d'appliquer les réductions de prestations.

Pour être clair, les fiduciaires ne songent pas à réduire les prestations en ce moment. Si les fiduciaires modifient les dispositions du régime, l'administration de la Caisse vous informera par écrit de ces changements.

PRÉSERVATION DE LA CAISSE POUR VOTRE AVANTAGE

Votre rente est une composante importante de votre sécurité à la retraite, et nous travaillons ardemment pour assurer sa pérennité. Nous vous remercions d'être un participant très estimé. Ensemble, nous ferons face aux défis et opportunités futurs.

Nous vous encourageons à passer au site Web du régime au mpfcanada.ca pour les mises à jour régulières, les bulletins et autres ressources. Vous pouvez aussi communiquer avec l'administration si vous avez des questions ou des craintes sur vos prestations de retraite.

Notre régime de retraite est un régime à prestation cible

L'actif du régime est investi dans un portefeuille diversifié, comme l'illustre le tableau ci-contre.

COMPOSITION DE L'ACTIF
Au 31 décembre 2023

%	
17,0	Actions canadiennes
22,1	Actions internationales
11,3	Actions de sociétés fermées
12,2	Instruments à taux fixe
14,5	Dette privée
1,4	Hypothèques
8,6	Immobilier
10,6	Infrastructure
2,3	Encaisse
0,0	Fonds spéculatifs

Avec ce type de régime, votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et du type de rente réversible que vous choisissez.

Les cotisations sont négociées par l'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) et leurs sections locales et elles sont intégrées dans le texte des ententes collectives. Comme les cotisations sont négociées par entente collective, si l'actif de la Caisse ne suffit pas à absorber le coût des prestations de retraite actuelles ou futures, il est impossible de négocier des cotisations additionnelles des employeurs pour combler le déficit.

Donc, selon la loi sur les retraites et la réglementation du régime, les fiduciaires doivent apporter, au besoin, des changements aux rentes de retraite promises sur la base de la viabilité financière.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif administré par des gestionnaires des placements professionnels.

Le régime respecte la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les prestations de retraite dans tous les coins du pays.

Coordonnées du régime
Passez à la page du livret explicatif du **site Web** de la Caisse à **mpfcanada.ca/fr/summary-plan/** et cliquez sur **« Télécharger le PDF »** pour en savoir davantage sur le régime.

États financiers de la Caisse

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'avoir des états financiers vérifiés de la Caisse tous les ans. Voici un sommaire des résultats préliminaires et peuvent changer.

ÉTAT FINANCIER SOMMAIRE

En milliers de dollars	31 décembre 2023
Actif net disponible pour les prestations au début de l'année	**961 764**
Augmentation de l'actif net :	
Revenu de placement total	14 874
Gains réalisés à la vente des placements	21 305
Gains non réalisés	18 405
Cotisations patronales	10 495
Augmentation totale de l'actif net	**65 079**
Diminution de l'actif net :	
Rentes de retraite mensuelles	50 039
Prestations de décès	590
Prestations de cessation de participation et transferts	1 555
Frais du régime	4 785
Diminution totale de l'actif net	**56 969**
Actif net disponible pour les prestations, fin de l'année	**969 874**

Principales classes d'actif

Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2023.

INSTRUMENTS À TAUX FIXE*

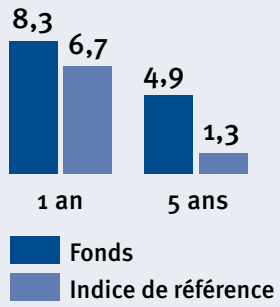

ACTIONS CANADIENNES

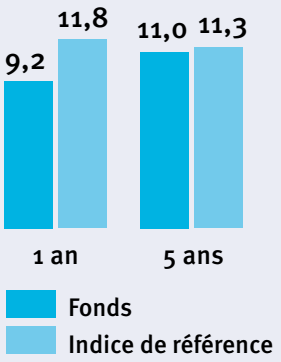

ACTIONS INTERNATIONALES

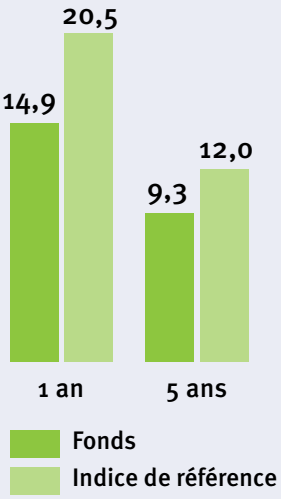

Remarque – « s.o. » renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans.

* Obligations, dette privée et hypothèque

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

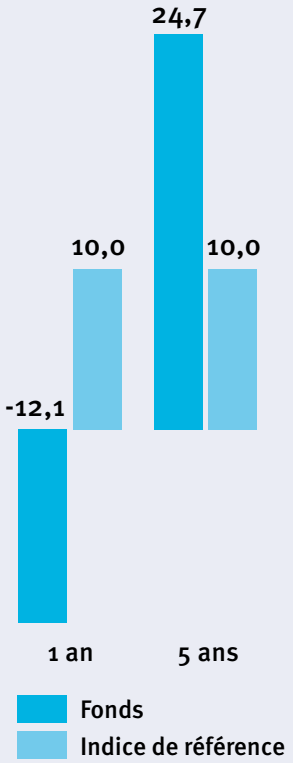

IMMOBILIER

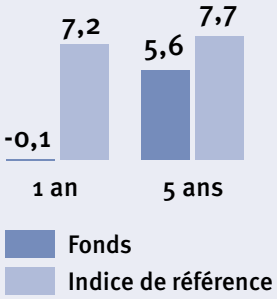

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIVALENTS

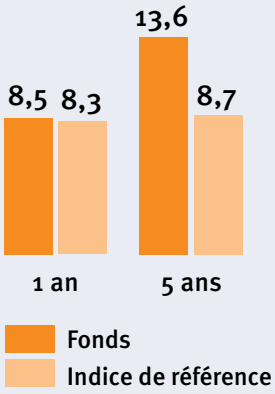

ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS

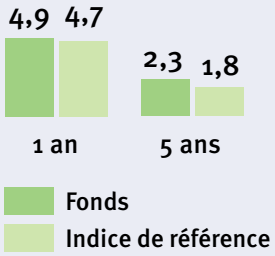

Données sur les participants et les prestations

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2023	2023	2022	2021
Actifs	4 791	4 793	4 771
Retraités et bénéficiaires	4 066	3 964	3 848
Rentes acquises différées	7 458	7 545	7 449
Total	16 315	16 302	16 068

Le nombre de participants est fondé sur les données préliminaires et peut changer.

PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

En milliers de dollars*	2023	2022	2021
Rentes de retraite	50 000	48 400	47 189
Prestations de départ et de décès en une somme forfaitaire	1 200	3 300	2 506

* Les totaux de 2023 sont approximatifs et pourront être confirmés après avoir terminé la vérification de 2023.

La Caisse a versé environ 51.2 millions de dollars de prestations en 2023.

SOMMAIRE COMPARATIF DES PARTICIPANTS DU RÉGIME

Au 31 décembre de l'année notée plus bas.

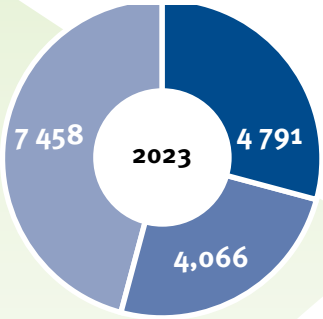

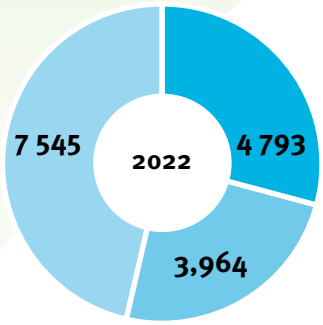

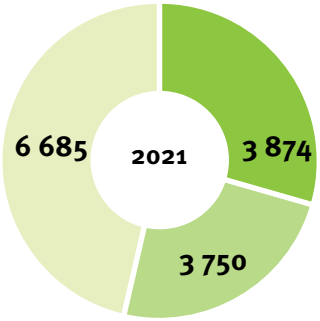

PRESTATIONS VERSÉES

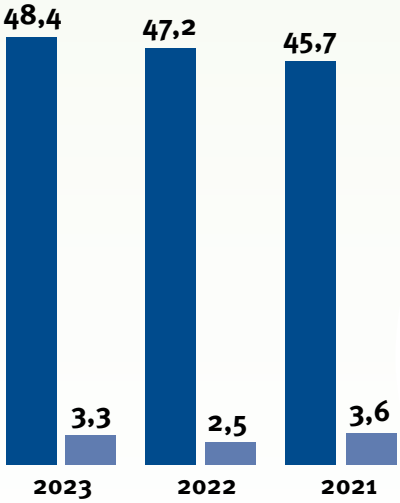

En millions de dollars

Prestations versées

Prestations de départ et de décès en une somme forfaitaire

2023 2022 2021

Actifs

Retraités et bénéficiaires

Rentes acquises différées

Rendement de la Caisse

Le rendement total de la Caisse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 a été de 6,2 % – le rendement de l'indice de référence de la Caisse a été de 11,3 %.

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé de la Caisse. Un exemplaire de l'Énoncé des politiques et procédures de placements (publié en anglais seulement) est offert sur demande écrite à l'Administration de la Caisse.

Le graphique en barres à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre 2023 et les cinq années terminées à la même date.

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCES :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'une classe d'actif particulière.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Instruments à taux fixe	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Indice Composite S&P/TSX
Actions internationales	MSCI mondial (CAD)
Actions de sociétés fermées	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	IPC + 4 %
Infrastructure	IPC + 5 %
Fonds spéculatifs	Fonds spéculatif Crédit Suisse (CAD)
Total des fonds	**Moyenne composée de ce qui précède**

RENDEMENTS DES PLACEMENTS
Au 31 décembre 2023

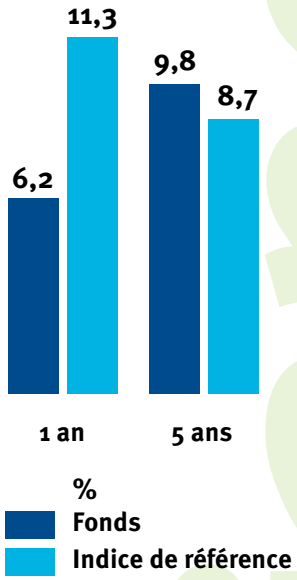

Information

COMMENTAIRES / PLUS D'INFORMATION

Veuillez envoyer vos questions, commentaires et remarques sur votre rapport annuel ou tout autre sujet sur la Caisse de retraite à :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200, boul. Yorkland
Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Téléphone : 416.497.4702
Sans frais : 1.888.462.6666
Courriel : info@mpfcanada.ca

Passez à notre site Web pour plus d'information sur la Caisse et le régime et obtenir les réponses à vos questions : **www.mpfcanada.ca.**

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent pouvoir maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.

Conception : Ledden Design iT

Caisse de retraite des musiciens du Canada

200, boul. Yorkland, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Juin 2024